

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES PRATIQUES AUTORISÉES DANS LES CLUBS.

MODIFICATION APRES PARUTION DECRET 2020-1505B ET PRECISION DDCS DU 04/12/2020

Suite à Newsletter FFV aux clubs du 01/12/2020 et afin de vous en faciliter la lecture, voici l'interprétation que nous pouvons faire **sous toutes réserves** et **sous toutes réserves du Règlement Intérieur de votre Club.**

	SOLITAIRE				DOUBLE				VESTIAIRES	Protocole Sanitaire					
	MINEURS		MAJEURS		MINEURS		MAJEURS								
	Pratique	COMMENTAIRES	Pratique	COMMENTAIRES	Pratique	COMMENTAIRES	Pratique	COMMENTAIRES							
Cours	Oui	Activités encadrées sur supports individuels à destination exclusive des mineurs	Oui	Activités encadrées sur supports individuels	NON La FFV travaille pour obtenir des avancées sur la pratique en double et en équipage	Sauf publics prioritaires: - SHN - Formation Universitaire - Formation Diplomante - Voile scolaire (protocole de l'Académie) - Sur prescription médicale? - Handi (MDPH)	NON La FFV travaille pour obtenir des avancées sur la pratique en double et en équipage	Sauf publics prioritaires: - SHN - Formation Universitaire - Formation Diplomante - Voile scolaire (protocole de l'Académie) - Sur prescription médicale? - Handi (MDPH)	Ouvret: mineurs, prescription médicale, Handicapés, formation, formation continue (décret 2020-1505) attention à la jauge	<ul style="list-style-type: none"> • plus de onze ans masque obligatoire à terre. • Attestation dérogatoire de déplacement remplie avant la venue sur site, • Compétitions interdites (sauf pratique de haut-niveau et territoires non concernés par confinement) • Seules les activités faisant l'objet d'un encadrement (entraînement, stage...) ou d'une animation par le club sont possibles. • Distanciation physique de 2 mètres entre les personnes • pas de rassemblement de plus de 6 personnes • 20 Km 3 Heures 					
EDS	Oui		X								X	X	X	X	X
Entraînements Compet	Oui		Oui								Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Location adhérents licenciés du Club	Oui	Activités encadrées individuelles	Oui	Oui	NON ?	X	NON ?	X	X	<ul style="list-style-type: none"> • vestiaires ouvert publics prioritaires: Scolaires, prescriptions médicales, formations, mineurs. (Décret 2020-1505) Attention à la jauge 					
Propriétaires	Oui		Oui								Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Scolaire	Oui	Voir protocole Education Nationale et de l'Académie	X	X	Oui	Voir protocole Education Nationale et de l'Académie	X	X	Ouvret décret 2020-1505	Protocole Education Nationale et Académique Vestiaires ouvert attention à la jauge					
Régates	Non		Non		Non		Non		X	X					
Formation	X	CQP ?	Oui		X	CQP ?	Oui		Ouvret décret 2020-1505	OUI Vestiaires: attention à la jauge					